

Procès-verbal du conseil municipal du 24/06/2024

Qui s'est déroulé à 20h30 à la salle de réunion de la piscine sous la présidence de M. Jean-Pierre ALIBERT.

Présents : Mrs ALIBERT Jean-Pierre, AURIOL Daniel, COUGOULE Gilles, MELANO Philippe, PECHOABIERTO Pascal, GINESTE C, PAULHE J, VAYSSETTES J, Mmes CAZOTTES Emmanuelle, LOISEAU Patricia.

Absents : Mme COURNUT Marie.

Secrétaire de séance : Mr COUGOULE G.

Mr ALIBERT informe le conseil qu'il y a 1 procuration :
Mme COURNUT Marie a donné procuration à Mr COUGOULE Gilles

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 7 juin 2024
- Compte-rendu des Décisions du Maire
- Adhésion au groupement de commandes pour la réalisation de Schémas Directeurs et Zonages d'Assainissement Collectifs et la réalisation de Programmes Pluriannuels d'Investissements (PPI).
- Tarif de la cantine
- Adhésion à la Centrale d'Achat du SMICA
- Transfert de l'exercice de la compétence « Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques et hybrides rechargeables (IRVE) au SIEDA
- Transfert de la compétence « Eclairage Public » au SIEDA
- Portail Usager Urbanisme (PUU) – mise en place et Conditions Générales d'Utilisation
- Réalisation d'une enquête publique préalable à l'aliénation d'une partie d'un chemin rural situé près du Moulin de Genève
- Fixation d'un tarif en cas de perte de clés incopiables
- En application du Code de l'Urbanisme, désignation d'un membre du Conseil Municipal pour prendre la décision relative à une Déclaration Préalable déposée par Mr le Maire en son nom personnel.
- Questions diverses

Ouverture de la séance à 20h30.

Approbation du Procès-verbal du conseil municipal du 07 juin 2024

Le conseil est POUR à l'unanimité

Compte-rendu des décisions du Maire :

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

➤ Modification du tarif du camping :

- a- Le branchement électrique passe de 2.50 €/jour à 2.70 €/jour
- b- Le tarif des mobil-home à la semaine :

	Basse saison	Moyenne saison	Haute saison
Mobil home n°1	230 €	250 €	280 €
Mobil home n°2	230 €	250 €	280 €
Mobil home n°3	210 €	230 €	230 €

Pour 2024 : Basse saison du 15 au 29 juin et du 31 août au 30 septembre ; moyenne saison du 29 juin au 13 juillet et du 17 août au 31 août ; haute saison du 13 juillet au 17 août.

- Révision du loyer du snack-bar au 1^{er} juin 2024, sur l'indice de référence des loyers commerciaux (3.5 %) soit 517.50 € HT.
- Signature d'un bail de location de l'appartement F4 à Costecalde à _____ pour un loyer de 305.37 € débutant le 1^{er} juin 2024.
- Renouvellement de l'adhésion à l'ADM12 (Assoc. Départementale des Maires 12) : 281 €
- Acceptation des indemnités versées par le CIGAC, d'un montant de 142.72 € et 285.43 € concernant la période d'arrêt maladie du 29/04/2024 au 04/05/2024 de _____ adjoint technique.

Adhésion au groupement de commandes pour la réalisation de Schémas Directeurs et Zonages d'Assainissement Collectifs et la réalisation de Programmes Pluriannuels d'Investissements (PPI) :

Mr Le Maire informe qu'on peut prendre une délibération afin d'adhérer à un groupement de commande par l'intermédiaire de l'EPAGE Viaur qui a, pour le compte des collectivités qui le souhaitent, proposé un groupement de commandes pour la réalisation des Schémas, Zonages et Plans Pluriannuels d'Investissement concernant l'assainissement, répondant à l'obligation légale induite par la loi sur le transfert de compétences eau et assainissement aux communautés de communes. Ce dossier, opération dérogatoire négociée avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne, permet à toutes les collectivités de bénéficier de 80% de subventions sur l'ensemble des prestations.

Le conseil est pour à l'unanimité.

Tarif de la cantine :

Mr Le Maire informe le conseil que Terres rouges a augmentés les tarifs de cantine.

Le prestataire de la cantine scolaire a revalorisé le prix du repas de 2.5 % au 1^{er} mai 2024, passant de 4.00 € /repas à 4.10 €/repas, soit une augmentation de 0.10 €.

Le tarif actuel facturé aux familles est de 3.39 € pour les enfants et 3.59 € pour les adultes.

M. le Maire propose d'actualiser le tarif facturé aux familles, tout en conservant une cohérence avec la commune de St-Victor dans le cadre du RPI :

- à 3.49 € pour les enfants

- et 3.69 € pour les adultes (soit + 0.10 €) à compter de la rentrée scolaire de septembre.

Le conseil est POUR à l'unanimité.

Adhésion à la Centrale d'Achat du SMICA :

Le SMICA, soucieux d'apporter une expertise technique et de renforcer la sécurité juridique liée aux achats locaux, propose d'adhérer à sa Centrale d'Achat en matière de matériel informatique. Cela permettra de bénéficier de prix attractifs, d'être dispensé des procédures de publicité et mise en concurrence et de faire les choix techniques au plus près de nos besoins.

L'adhésion est gratuite, avec la liberté de commander ou pas, et les frais de gestion de 5% ne seront appliqués que sur le prix de nos commandes.

Le Conseil est POUR à l'unanimité.

Transfert de l'exercice de la compétence « Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques et hybrides rechargeables » (IRVE) au SIEDA :

Mr Le Maire informe le conseil que le SIEDA a engagé un programme de déploiement d'IRVE. Afin de renforcer l'efficacité et la portée du réseau de bornes de recharge sur le Département, le SIEDA envisage de solliciter des investissements privés (Appel à Initiatives Privées) visant à identifier un opérateur capable de financer, construire, exploiter et commercialiser ces nouvelles bornes de recharge électrique. Il s'agit de transférer la compétence IRVE au SIEDA pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge.

L'installation des bornes se ferait au niveau de la station-service sur le parking.

Le Conseil est POUR à l'unanimité.

Transfert de la compétence « Eclairage Public » au SIEDA :

Le SIEDA exerce, par délégation, les missions suivantes: les travaux de premier établissement, de renouvellement et d'extension des réseaux d'éclairage public (EP), les travaux de maintenance préventive et curative des installations d'EP, ainsi que les opérations en lien avec ces missions (mise en place et suivi des marchés, gestion patrimoniale du parc, assistance technique et administrative).

Mr Le Maire rappelle que c'est déjà le cas pour notre commune.

Toutefois, pour continuer à proposer un dispositif aussi complet et performant, Mr Le Maire informe le conseil qu'il faut prendre une délibération afin de procéder à un transfert de compétences – transfert administratif et technique et non décisionnel, la commune conservant le choix des investissements et de la gestion de son EP. Ce transfert sans limite de durée peut être repris par la commune à tout moment, de façon temporaire ou de façon définitive.

Le conseil est POUR à l'unanimité.

Portail Usager Urbanisme (PUU) – mise en place et Conditions Générales d'Utilisation :

Mr Le Maire propose de prendre une délibération pour accéder au portail des services d'urbanisme.

Cela permettra la dématérialisation des permis de construire entre autres.

Le service urbanisme d'Aveyron Ingénierie, à qui la commune a confié l'instruction des actes et autorisation d'urbanisme, met en place un nouveau guichet dénommé Portail Usager Urbanisme afin de réceptionner les demandes dématérialisées d'actes et autorisations d'urbanisme.

Il convient de valider la mise en place à compter du 8 juillet 2024 de ce téléservice et d'en approuver les Conditions Générales d'Utilisation.

Le conseil est POUR à l'unanimité.

Réalisation d'une enquête publique préalable à l'aliénation d'une partie d'un chemin rural situé près du Moulin de Genève :

Mr Le Maire informe le conseil qu'une partie du chemin rural allant du « Chemin rural de Genève à la Roque » au ruisseau de Gozon n'est plus affecté à l'usage du public. Il dessert exclusivement des parcelles appartenant à un unique propriétaire (consorts) qui souhaite s'en porter acquéreur. Il s'agit de décider de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de cette portion de chemin.

Le conseil est POUR à l'unanimité.

Fixation d'un tarif en cas de perte des clés incopiables :

Mr Le conseil informe le conseil qu'afin de sécuriser l'accès aux locaux communaux, notamment les locations saisonnières, et restreindre les volumineux trousseaux de clés des agents, la commune, petit à petit, change les serrures, qui seront munies de clés incopiables. Ce système a un coût non négligeable. Il serait utile de fixer un tarif de remboursement à la commune, en cas de perte des clés.

Après débat, il est proposé de fixer le prix du barillet à changer à 150 euros par barillet.

Le conseil est POUR à l'unanimité.

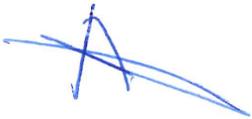
En application du Code de l'Urbanisme, désignation d'un membre du Conseil Municipal pour prendre la décision relative à une Déclaration Préalable de travaux déposée par Mr le Maire en son nom personnel :

M. le Maire sort de la salle afin de ne pas influencer le vote.

Le conseil DESIGNNE à l'unanimité : M. Daniel AURIOL, 1^{er} adjoint pour signer l'arrêté de décision.

Les sujets ayant tous été abordés, la séance est levée à 21h30.

**ALIBERT Jean-Pierre,
Le Maire**



**COUGOULE Gilles,
secrétaire de séance**

